



VILLE DE LA FLÈCHE



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 NOVEMBRE 2019

SEANCE N° 06



VILLE DE LA FLECHE

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019

SEANCE N°6

PROCES-VERBAL

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF, LE MARDI 12 NOVEMBRE à 19 heures, le Conseil Municipal de LA FLECHE dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy-Michel CHAUVEAU, Maire

Les Conseillers Municipaux suivants étaient convoqués :

M. CHAUVEAU, Maire	M. DAVOINE	Mme METERREAU	M. RENAUD
Mme MENAGE	M. LANGLOIS	Mme JUGUIN-LALOYER	M. CHAUVIN
M. KOUYATE	M. TRIHAN	Mme GRELET-CERTENAI	Mme CHEVE
M. DUCREUX	M. JAUNAY	M. BITOT	M. MASLOH
Mme MAUTOUCHE	M. TEIXEIRA	Mme PLARD	Mme BOUILLOUD
Mme SENATORE	M. GUICHON	M. EON	Mme PAUVERT
Mme COGNARD	Mme LEMAITRE	Mme FAGUET	M. DUQUESNE
M. CHAVANES	Mme DELAROCHE	Mme BODET	Mme DELHOMMEAU
M. BOUCHER			

Date de convocation : 04/11/2019	Absents excusés :
Nbre de membres en exercice : 33	- Mme Grelet-Certenais (pouvoir à M. Chauveau)
Nbre de membres présents : 25	- Mme Bouilloud (pouvoir à M. Davoine)
Nbre d'absents : 8	- Mme Sénatore (pouvoir à Mme Ménage)
Nbre de pouvoirs : 5	- M. Masloh (pouvoir à M. Kouyaté)
	- Mme Faguet (pouvoir à Mme Delhommeau)
	- Mme Delaroche
	- M. Duquesne
	- M. Chavanes
Mme Géraldine Lemaître, Conseillère municipale, est nommée secrétaire de séance.	

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- D001 Débat d'Orientation Budgétaire pour 2020 - Budget Ville et services annexes
- D002 Décision modificative n° 5/2019 – Budget principal Ville de LA FLECHE
- D003 Décision modificative n° 5/2019 – Budget annexe Service de l'Eau
- D004 Décision modificative n° 4/2019 – Budget annexe Service de l'Assainissement
- D005 Décision modificative n° 2/2019 – Budget annexe Cinéma municipal « Le Kid »
- D006 Reprise et constitution de provisions pour créances douteuses
- D007 Admission en non-valeur (ANV)
- D008 Révision tarifs, taxes et redevances pour l'année 2020
- D009 Contrat « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) – Actions – Demande de subvention
- D010 Personnel municipal – Modification du tableau des emplois
- D011 Avenant n°1 - Convention de partenariat avec l'association Animation et Culture « le Carroi » du 31/01/2019
- D012 Attribution de subvention exceptionnelle
- D013 Adoption de décisions municipales

Questions diverses

Après avoir annoncé les pouvoirs donnés par les élus absents, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Géraldine LEMAITRE, conseillère municipale, est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée s'il y a des observations ou des remarques à propos du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 23 septembre 2019. Aucune remarque n'étant formulée, ce rapport est définitivement adopté à l'unanimité.

SOMMAIRE

D001 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2020 – BUDGET VILLE ET SERVICES ANNEXES	4
D002 – DECISION MODIFICATIVE N° 5/2019 – BUDGET PRINCIPAL LA VILLE DE LA FLECHE	4
D003 – DECISION MODIFICATIVE N° 5/2019 – BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU	4
D004 – DECISION MODIFICATIVE N° 4/2019 – BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT	5
D005 – DECISION MODIFICATIVE N° 2/2019 – BUDGET ANNEXE CINEMA MUNICIPAL « LE KID »	5
D006 – REPRISE ET CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES.....	5
D007 – ADMISSION EN NON-VALEUR	6
D008 – REVISION TARIFS, TAXES ET REDEVANCES POUR L'ANNEE 2020.....	6
D009 – CONTRAT « TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE » (TEN) – ACTIONS – DEMANDE DE SUBVENTIONS.....	7
D010 – PERSONNEL MUNICIPAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS	8
D011 – AVENANT N°1 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ANIMATION ET CULTURE « LE CARROI » DU 31/01/2019	8
D012 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	9
D013 – ADOPTION DE DÉCISIONS MUNICIPALES.....	9
INFORMATIONS DIVERSES.....	11

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

ANNEXE 1 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE LA VILLE DE LA FLECHE. INTERVENTION DES ÉLUS DE LA MINORITÉ DE LA FLÈCHE AUTREMENT	14
--	----

**D001 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2020
– BUDGET VILLE ET SERVICES ANNEXES**

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce DOB ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif. Il n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel le 8 août 2015, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Ainsi, les orientations budgétaires, qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, ont été présentées à la Commission des Finances réunie le lundi 4 novembre 2019 à 18 heures.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU DEROULEMENT DU DEBAT

Départ à 20 h de Mesdames Grelet-Certenais et Bouilloud, conseillères municipales

**D002 – DECISION MODIFICATIVE N° 5/2019
– BUDGET PRINCIPAL LA VILLE DE LA FLECHE**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications budgétaires contenues dans la décision modificative – n° 5/2019 – Budget principal Ville de LA FLECHE.

Ce document a été soumis à la Commission des Finances qui s'est réunie le lundi 4 novembre 2019 à 18 heures.

ADOPTÉ A LA MAJORITE par :

- **26 voix POUR**
- **4 CONTRE**

**D003 – DECISION MODIFICATIVE N° 5/2019
– BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications budgétaires contenues dans la décision modificative – n° 5/2019 – Budget annexe Service de l'Eau.

Ce document a été soumis à la Commission des Finances qui s'est réunie le lundi 4 novembre 2019 à 18 heures.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

**D004 – DECISION MODIFICATIVE N° 4/2019
– BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications budgétaires contenues dans la décision modificative – n° 4/2019 – Budget annexe Service de l'Assainissement.

Ce document a été soumis à la Commission des Finances qui s'est réunie le lundi 4 novembre 2019 à 18 heures.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**D005 – DECISION MODIFICATIVE N° 2/2019
– BUDGET ANNEXE CINEMA MUNICIPAL « LE KID »**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications budgétaires contenues dans la décision modificative – n° 2/2019 – Budget annexe Cinéma Municipal « Le Kid ».

Ce document a été soumis à la Commission des Finances qui s'est réunie le lundi 4 novembre 2019 à 18 heures.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**D006 – REPRISE ET CONSTITUTION DE PROVISIONS
POUR CRÉANCES DOUTEUSES**

Monsieur le Maire explique que conformément à l'instruction budgétaire et comptable, la commune de la Flèche peut reprendre une provision ultérieurement constituée pour un risque de perte de créances.

Dans un même temps et conformément à l'instruction comptable, La commune de La Flèche doit constituer une provision dès qu'un risque de contentieux est possible.

Aussi, il y a lieu :

- de procéder à une reprise de provision au vue de la liste des admissions en non valeurs fournis par le comptable du trésor car il y figure des sommes dont le recouvrement a été annulé par des procédures collectives et de surendettement.
- de provisionner des sommes pour les créances douteuses à venir.

Il est donc proposé au Conseil municipal comme suit :

- Budget Ville
 - Reprise de provisions 18 000 euros
 - Constitution nouvelle provisionnéant
- Budget de l'Eau
 - reprise de provisionsnéant
 - Constitution nouvelle provisionnéant

- Budget de l'Assainissement
- reprise de provisionsnéant
- Constitution nouvelle provisionnéant
- Budget du cinéma
- reprise de provisionsnéant
- Constitution nouvelle provisionnéant

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

D007 – ADMISSION EN NON-VALEUR

Sur proposition de Monsieur le comptable du trésor, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

- Budget Ville 31 694.72 €
(dont 26 212.66 euros de créances éteintes)
- Budget de l'Eau 33 234.43 €
(dont 16 463.54 euros de créances éteintes)

La part assainissement initialement comptabilisée sur le budget de l'eau de ces ANV est réimpactée sur le budget assainissement pour 10 779.34€ TTC.

- Budget de l'Assainissement 3 630.35 €
(dont 2 172.75 euros de créances éteintes)
- Budget du Cinéma « Le Kid » 30.51 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

D008 – REVISION TARIFS, TAXES ET REDEVANCES POUR L'ANNEE 2020
--

Comme chaque année, il est proposé au Conseil municipal de réviser les tarifs, taxes et redevances, pour l'année 2020 (environ + 1,80 %).

Ils seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2020, sauf dispositions contraires.

Les tarifs soumis à la T.V.A. seront votés sur la base du montant hors taxe.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

<p style="text-align: center;">D009 – CONTRAT « TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE » (TEN) – ACTIONS – DEMANDE DE SUBVENTIONS</p>
--

Depuis la fin des années 90, la Ville de La Flèche a développé une véritable culture environnementale (La Monnerie, Zéro phyto, gestion écologique des espaces naturels publics, gestion différenciée des éclairages publics, préservation de la ressource en eau, agenda 21...).

Si cette politique s'est élargie progressivement au niveau communautaire (Marais de Cré-sur-Loir/La Flèche, Plan local d'urbanisme intercommunal, inventaire zones humides, intégration du paysage dans la définition des lotissements communaux, ...), le dispositif TEN (Territoire Engagé pour la Nature), porté par la Région Pays de la Loire en 2019, permet à notre territoire de coordonner les différentes énergies en matière de biodiversité.

Dans ce cadre, un plan d'action TEN a été retenu avec la Région, l'Agence Française de la Biodiversité (AFB), la Communauté de Communes du Pays fléchois, les communes du territoire, et d'autres financeurs (en cours de discussion) pour agir de manière cohérente en faveur de la nature. Ce contrat TEN, sur 3 ans (2020 – 2022), regroupe 8 actions pour un investissement global estimé à 1 141 500 € aidé à hauteur de près de 50% (voir tableau joint).

Des actions ont été identifiées sur la Ville de La Flèche, portées par la municipalité, dont certaines participent au projet de redynamisation du centre-ville (action Cœur de ville) :

- Etude sur la trame noire ;
- Etudes et travaux d'aménagement en lien avec la biodiversité (Port Luneau, bois communal, parc des Petites Sœurs des Pauvres, ...) ;
- Travaux sur la Monnerie (Mergeoire, animations pédagogiques, aménagements de biotopes, observatoires sur pilotis, ...) ;
- Quartier Gare (pour mémoire).

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ De valider les actions TEN inscrites au tableau joint, portées par la Ville de La Flèche ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat TEN correspondant, ainsi que tout avenant et/ou toute pièce nécessaire à la bonne exécution de ce programme ;
- ✓ De solliciter toute subvention auprès de financeurs potentiels non encore identifiés, en particulier auprès du Département de la Sarthe.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**D010 – PERSONNEL MUNICIPAL
– MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, il est proposé de modifier le tableau des emplois.

En effet, il est nécessaire aujourd'hui d'ajuster le tableau des emplois en créant un poste permanent d'adjoint technique à temps complet qui sera pourvu par le remplaçant d'un agent, titulaire du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, parti à la retraite le 1^{er} novembre 2019.

Par ailleurs, il est nécessaire de créer un poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe pour permettre la mutation d'un agent de la Communauté de Communes du Pays Fléchois recruté pour succéder à un agent de la ville, Responsable du secteur scolaire, parti en disponibilité pour convenances personnelles.

Grades	Temps de travail	Nbre de poste	Date d'effet
Adjoint technique	100 %	1	01/12/2019
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	100 %	1	15/11/2019

Dans le même temps, il vous est proposé de supprimer les postes d'origine.

Grades	Temps de travail	Nbre de poste	Date d'effet
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %	1	01/12/2019
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	100 %	1	15/11/2019

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la modification du tableau des emplois ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

D011 – AVENANT N°1 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ANIMATION ET CULTURE « LE CARROI » DU 31/01/2019

Lors du Conseil municipal du 17 décembre 2018, une subvention de fonctionnement a été votée pour la mise en œuvre de l'ensemble des missions confiées à l'association Animation et Culture « le Carroi ».

Cette subvention étant supérieure à 23 000 euros, une convention de partenariat a été signée comme le prévoit le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris par l'application de l'article 10 de la loi n°2000-234 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques à un organisme de droit privé.

Aussi, afin de maintenir une programmation culturelle satisfaisante durant les travaux de la salle Coppélia et son indisponibilité entre septembre et décembre 2019, il a été envisagé :

- L'implantation d'un chapiteau permettant l'accueil d'un programme artistique ne pouvant se produire sur une petite scène,
- L'augmentation du nombre de représentations au Théâtre de la Halle au Blé afin de maintenir l'offre de places sur la saison.

En conséquence, afin de répondre à ce double objectif, la Ville de La Flèche souhaite apporter son soutien en accordant une subvention exceptionnelle de 20 000 €.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 20 000 € à l'association Animation et Culture « le Carroi » pour les motifs évoqués ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat conclue avec l'association Animation et Culture « le Carroi », le 31/01/2019.

ADOpte A L'UNANIMITE

D012 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la subvention exceptionnelle suivante :

SOMME ALLOUEE	BENEFICIAIRE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	
150.00 €	CLST – CHATS LORENA SANS TOIT Association de protection animale récemment constituée pour la gestion des chats errants

ADOpte A L'UNANIMITE

D013 – ADOPTION DE DÉCISIONS MUNICIPALES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI les explications de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

VU l'article 8 de la loi n° 70.1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 résultant des dispositions de l'article 8 de la loi susvisée,

VU la délibération n° DGS140407D025 du 7 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal de la Commune de LA FLECHE au maire et subdélégation aux adjoints au maire,

PREND ACTE des décisions municipales suivantes :

N°	OBJET DE LA DECISION MUNICIPALE
DGS191001M018	Ecole de Musique de LA FLECHE - Fixation des tarifs pour l'année scolaire 2019-2020
DGS191001M019	Camping municipal "la Route d'Or" - Fixation de tarifs pour la saison touristique 2020
DGS191001M020	Moulin Poil de Reux - Fixation des tarifs pour l'année 2020
DGS191014M021	Fixation de tarif – Vente de 2 préaux sur le site du groupe scolaire Latouche
DGS191015M022	Acquisition par préemption d'une parcelle ZL 13 située « les Grandes Piletieres » à La Flèche

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire profite de la séance pour apporter des informations sur divers dossiers.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2020

Après la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2020, par Monsieur Langlois, adjoint au maire en charge des finances, les élus de la Minorité de La Flèche Autrement réagissent (*intervention en annexe 1*).

Fiscalité

Monsieur Chauveau, maire, apporte des précisions. Il rappelle qu'au niveau des recettes fiscales pour porter une analyse complète, il faut prendre en compte le bloc communal : la Ville de La Flèche et la Communauté de communes du Pays fléchois, du fait de l'ensemble des transferts de charges. Il soulève aussi le fait que les communes réclament une vraie politique des recettes fiscales pour les collectivités. Il précise que depuis la disparition de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) et maintenant de la taxe d'habitation, il reste l'impôt sur le foncier sur lequel les communes peuvent faire levier et récupérer des recettes. Pour autant, Monsieur le Maire fait remarquer que depuis 10 ans les taux de la taxe foncière (sur le bâti : 29,37 %, sur le non-bâti 42,17 %) n'ont pas augmenté à La Flèche et que ces taux sont inférieurs à ceux du Département et de la Région.

Transfert compétence Eau et Assainissement en 2026

Pour répondre à la question de Madame Bodet, conseillère municipale de la minorité, Monsieur Chauveau explique que concernant le transfert de compétence Eau et assainissement en 2026, la position actuelle est que chaque commune reste sur son fonctionnement (régie ou délégation à un syndicat). La Ville de La Flèche et la Communauté de communes du Pays fléchois ne souhaitent pas s'orienter vers une délégation de service public qui serait une solution plus coûteuse pour le consommateur. Sur ce point, Madame Bodet rejoint Monsieur le Maire.

Cinéma

Il est précisé que les orientations budgétaires sont basées sur des fonctionnements similaires. Madame Bodet fait remarquer que les recettes diminueront malgré l'augmentation des entrées du fait de la diminution des subventions de la Ville au Kid.

Décision modificative n°5/2019 – Budget principal Ville de La Flèche

Fêtes et Cérémonies

Madame Delhommeau relève l'augmentation du budget alloué aux Fêtes et Cérémonies. Monsieur Chauveau liste les nombreuses manifestations programmées en 2019 et explique les raisons. Ces animations sont le reflet d'une ville attractive, dynamique.

SNCF (site de l'ancienne gare)

Monsieur Chauveau informe l'assemblée qu'il a eu un contact téléphonique avec la directrice régionale d'Espace Ferroviaire. Des négociations vont reprendre avec de nouveaux interlocuteurs. La question de la dépollution d'une partie du site sera à nouveau discutée.

Informations diverses

Sécheresse 2019

Les déclarations de sinistre concernant la sécheresse sont enregistrées par la Direction de l'Administration Générale.

Coopération décentralisée

Monsieur Chauveau remercie le comité de jumelage pour l'accueil d'une délégation de Markala du 6 au 12 novembre. Les maliens ont participé à la cérémonie de commémoration du 11 novembre.

Prytanée national Militaire

Monsieur Davoine, adjoint au maire en charge de l'urbanisme informe les élus qu'un programme de travaux est engagé par le Ministère de la Défense pour un montant de 51 millions d'euros ce qui représente 50 % de l'enveloppe attribuée aux écoles militaires.

Dans les 6 années à venir, les travaux entrepris seront :

- La remise en place du campanile
- La réparation des corniches et le remplacement des fenêtres rue du Collège
- La modernisation et la sécurisation des entrées des quartiers Gallieni et Henri IV
- La construction de 3 dortoirs de type Katalpa
- L'installation d'une chaudière de cogénération pour le quartier Henri IV
- Le changement des clôtures du quartier Gallieni

Il souligne que ces travaux ne peuvent que confirmer la pérennisation du site.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

**ANNEXE AU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 NOVEMBRE 2019**

Annexe 1

ROB 2020

Intervention des élus de la Minorité de la Flèche Autrement

Tout d'abord, nous tenons à remercier les services financiers pour leur disponibilité lorsque nous avons besoin de renseignements complémentaires.

Vous nous rappelez que l'un des objectifs du R.O.B (rapport d'orientation budgétaire) est de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée sur l'avenir de la collectivité à court et moyen terme. .

Aussi, un certain nombre de points nous interpellent d'où nos remarques et questions ce soir.

Remarques 1) Nous constatons que le dernier revenu fiscal moyen des ménages Fléchois est de **22 517 €** /an contre **26 709 €** pour les villes de même strate et que **63,90%** des foyers fiscaux fléchois sont non imposables **contre 56,70%** pour les villes de même strate.

Ces revenus sont toujours en baisse années après années, et nous observons que le contribuable fléchois (celui qui paie l'impôt foncier notamment n'est pas épargné).

En effet de 2020 à 2023 (année comprise) vous allez ponctionner **514 709 €** de **±** aux contribuables c'est-à-dire **+4,85%** alors qu'en 2023 la taxe d'habitation sera totalement supprimée alors qu'en même temps la totalité des autres recettes réelles de fonctionnement augmentent que **de 4,5%**.

Donc tout reposera sur les seuls propriétaires qui s'acquitteront de la taxe foncière.

Constat :

Nous voyons clairement que vous n'affichez absolument pas la volonté de baisser les impôts fonciers bâti pour redonner du pouvoir d'achat à nos concitoyens

Présentation synthétique des prévisions budget ville 2020-2023

Remarque 1

En 2020 il est annoncé une baisse des dépenses de fonctionnement notamment dû au transfert de la compétence Enfance Jeunesse à la Communauté de Communes ayant pour effet de réduire les charges à caractère général de 200 000 €, mais chose surprenante les dépenses de fonctionnement augmentent de nouveau pour 2021, 2022, 2023 et de ce fait en 2023 l'épargne brute représente 8,90% des recettes réelles de fonctionnement et rentre en-deçà de la zone de confort des 10%.

Remarque 2

En 2020 vous prévoyez également d'investir **1 280 000 €** hors subventions spécifiques et sans le cinéma alors que vous ne dégagez **que 479 795 € d'autofinancement**. On voit bien qu'il manque de l'argent. De plus chaque année vous baissez en investissement par rapport à 2017 et 2018.

Question

- 1) À quoi correspond cette somme de 1 280 000 € ?
- 2) Comment allez-vous faire puisque vous n'avez que 479 795 € ? et que vous n'allez pas souscrire de nouveaux emprunts pour financer ces investissements récurrents prévus pour 1 280 000€. Pouvez-vous nous donner une explication ?
- 3) Par contre en 2020 vous rajoutez un emprunt cinéma, coppélia ... puisque la dette passe de **20 757 215 €** à **22 372 497 €** **et que cette dette se prolonge jusqu'en 2040** et que la prospective s'arrête en 2023. Quid des années futures ?

En conclusion pour la Minorité les résultats financiers sont insuffisants, alarmants, on rallonge la dette et nous constatons une absence de volonté réelle de réaliser des économies permettant de dégager plus de crédits vers la section d'investissement, sachant que les investissements déterminent l'avenir de notre ville et le futur des jeunes fléchois et qu'ils ne représentent cette année encore que 20% du budget global.

Aussi la Minorité refuse de s'associer à de telles orientations budgétaires qui obèrent l'avenir de notre ville en la privant de toute marge de manœuvre et qui laisse présager un budget 2020 de transition véritablement fin de mandat.

Merci de votre attention.

LA MINORITE
Mme DELHOMMEAU Sylviane
Mme BODET Michèle
Mr BOUCHER Jean Pierre